



Distr. générale
29 avril 2022
Français
Original : anglais



**Conférence des Nations Unies de 2022
visant à appuyer la réalisation de l'objectif
de développement durable n° 14 : conserver
et exploiter de manière durable les océans,
les mers et les ressources marines aux fins
du développement durable**

Lisbonne, 27 juin-1^{er} juillet 2022

Point 9 de l'ordre du jour provisoire*

Dialogues interactifs

Dialogue interactif 1 : Remédier à la pollution marine

Document de réflexion établi par le secrétariat

Résumé

Le présent document de réflexion a été établi conformément aux dispositions du paragraphe 23 de la résolution [73/292](#) de l'Assemblée générale, dans lequel celle-ci priait le secrétaire général de la Conférence des Nations Unies de 2022 visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable d'établir des documents de réflexion sur chacun des thèmes des dialogues interactifs, en prenant en considération les processus de l'Assemblée générale relatifs aux océans ainsi que, le cas échéant, les autres contributions dans ce domaine. Il concerne le dialogue interactif n° 1, intitulé « Remédier à la pollution marine ». Il décrit la situation, les tendances, les enjeux et les perspectives de la réalisation des cibles pertinentes de l'objectif de développement durable n° 14, dans le cadre du thème général de la Conférence : « Océans : intensification de l'action fondée sur la science et l'innovation aux fins de la mise en œuvre de l'objectif 14 : bilan, partenariats et solutions ».

* [A/CONF.230/2022/1](#).



I. Introduction

1. C'est la planète tout entière qui est touchée par la pollution : l'air, la terre et l'eau douce, les milieux marin et côtier. La pollution contribue fortement aux changements climatiques, à la perte de biodiversité et à la dégradation des écosystèmes. Elle est souvent la résultante des effets combinés de plusieurs polluants. La pollution prend de nombreuses formes, visibles et invisibles. Elle peut découler, entre autres, de la production et de la consommation d'énergie. La pollution due aux activités humaines se retrouve partout dans les océans – à la surface, dans les profondeurs et dans les organismes marins. Depuis les sources jusqu'à la mer, les cours d'eau charrient des déchets solides et liquides générés par les activités terrestres, ainsi que d'autres substances potentiellement dangereuses. Pourtant, la santé des océans est essentielle à la santé et au bien-être de chacun.

2. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a engendré de nouveaux problèmes de déchets et de pollution, et la situation continue d'évoluer. S'il est trop tôt pour tirer toutes les leçons de la pandémie, celle-ci a été l'occasion de s'attaquer aux causes de la pollution.

3. La pollution d'origine marine ne laisse d'être préoccupante, notamment en ce qui concerne les rejets et déversements provenant des navires et les engins de pêche abandonnés, perdus ou rejetés. Les plastiques et microplastiques¹ d'origines diverses, les eaux usées non traitées et le ruissellement des nutriments continuent de polluer les océans. Les conséquences des activités anthropiques, combinées au manque de gouvernance mondiale, de financements, de capacités, de contrôle et de responsabilité effective, ont porté à un niveau sans précédent les incidences négatives des activités humaines sur les ressources océaniques vivantes et non vivantes. Bien qu'on ait enregistré des progrès considérables dans la limitation de certaines formes de pollution marine, d'autres persistent, comme la pollution par les eaux usées, le ruissellement des nutriments et l'eutrophisation.

4. Signe d'une inquiétude généralisée à l'échelle mondiale, la pollution marine est passée ces dernières années à la première place dans l'agenda environnemental international. Un certain nombre d'actions mondiales en ont résulté. Lors de la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, plusieurs résolutions relatives à la pollution ont été adoptées. Dans sa résolution 5/14, l'Assemblée demande la création d'un comité intergouvernemental de négociation chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, notamment dans le milieu marin. Par sa résolution 5/2, relative à la gestion durable de l'azote, elle cherche à accélérer les activités visant à réduire sensiblement les déchets azotés de toutes origines, notamment agricole. En outre, un des objectifs principaux de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable est de remédier à la pollution marine².

5. Cet élan mondial montre qu'il existe une volonté internationale de lutter contre la pollution, notamment la pollution marine. Il est également révélateur de l'urgence de la crise, qui touche différents secteurs et est fortement interconnectée avec les deux autres crises planétaires – celle des changements climatiques et celle de l'appauvrissement de la biodiversité³.

¹ Les microplastiques sont des particules de plastique de moins de 5 mm de diamètre.

² Voir « Tâche 1 : Comprendre et combattre la pollution marine », à l'adresse suivante : <https://www.oceandecade.org/fr/challenges/>.

³ Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), *Action pour la planète : action climatique, action pour la nature, action contre les produits chimiques et la pollution*, 2022.

6. Ces défis liés à la pollution nécessitent une coopération nationale et régionale et un échange des connaissances. Il est nécessaire de mener des actions mondiales solides et durables, fondées sur la science et sur des consultations inclusives avec diverses parties prenantes. Il convient d'encourager l'utilisation de techniques de remplacement, peu coûteuses et innovantes, qui prennent en compte le cycle de vie complet des produits. Des approches de partenariat créatives devraient également être envisagées, notamment la mobilisation du secteur privé et la mise au point de mécanismes financiers innovants destinés à accompagner une transition durable qui permette de combattre et de prévenir la pollution marine, depuis les sources jusqu'à la mer.

II. État des lieux et tendances

7. Les activités anthropiques sont à l'origine d'une pollution croissante. Non seulement la pollution constitue un risque environnemental majeur pour la santé humaine dans le monde entier, mais elle a aussi des coûts sociaux qui ont une incidence considérable sur l'économie formelle et sur les moyens d'existence. Ces coûts résultent de ses effets néfastes sur la santé humaine et des dommages causés aux écosystèmes, aux zones de pêche, à la productivité agricole et aux sites culturels. La cible 1 de l'objectif de développement durable n° 14 porte sur la prévention et la réduction nette de la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments. Malgré les nombreux efforts déjà déployés au niveau mondial pour prévenir et réduire la pollution et malgré les progrès accomplis, la pollution reste omniprésente et persistante⁴. C'est également ce qui est affirmé par la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030) quand elle affirme la nécessité de connaître les polluants et contaminants d'origine terrestre et marine et leurs effets potentiels sur la santé humaine et les écosystèmes océaniques afin d'élaborer des solutions pour atténuer leurs effets ou les éliminer.

8. La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer définit la « pollution du milieu marin » comme « l'introduction directe ou indirecte, par l'homme, de substances ou d'énergie dans le milieu marin, y compris les estuaires, lorsqu'elle a ou peut avoir des effets nuisibles tels que dommages aux ressources biologiques et à la faune et la flore marines, risques pour la santé de l'homme, entrave aux activités maritimes, y compris la pêche et les autres utilisations légitimes de la mer, altération de la qualité de l'eau de mer du point de vue de son utilisation et dégradation des valeurs d'agrément »⁵. Elle englobe la pollution ponctuelle provenant d'une source unique identifiable et la pollution diffuse, sans point d'origine unique. Les dommages causés par des polluants spécifiques dépendent non seulement de l'environnement dans lequel on les trouve, mais aussi des autres polluants présents et de l'exposition. Le ruissellement des nutriments (l'azote et le phosphore, par exemple) influe sur les niveaux d'oxygène dans l'océan, ce qui engendre des menaces pour de nombreuses espèces marines, en particulier près des côtes. Les cours d'eau sont l'une des principales voies par lesquelles les polluants azotés et phosphorés pénètrent par ruissellement dans les eaux côtières, tandis que l'apport atmosphérique est le principal mécanisme par lequel les nutriments d'origine terrestre atteignent la pleine mer⁶. Récemment, les menaces liées aux changements climatiques ont accentué ce

⁴ PNUE, *Global Chemicals Outlook II: From Legacies to Innovative Solutions, Implementing the 2030 Agenda for Sustainable Development* (Nairobi, 2019).

⁵ Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, art. 1^{er}, par. 4.

⁶ Groupe mixte d'experts chargé d'étudier les aspects scientifiques de la protection de l'environnement marin, *The Magnitude and Impacts of Anthropogenic Atmospheric Nitrogen Inputs to the Ocean* (Genève, Organisation météorologique mondiale, 2018). Dans ce rapport,

problème, les eaux plus chaudes contenant moins d'oxygène⁷. Près de 500 zones hypoxiques, c'est-à-dire des zones où il y a trop peu d'oxygène pour permettre la vie des organismes marins (y compris les espèces commerciales), ont été recensées dans les zones côtières du monde entier.

9. Plus de 3,5 milliards de personnes dépendent des océans, dont ils tirent la majeure partie de leur alimentation⁸. Déchets et eaux usées, la plupart du temps d'origine terrestre, continuent toutefois d'y être déversés⁹. Cette pollution provient de sources telles que le ruissellement des terres agricoles, les eaux usées non traitées, les hydrocarbures, les métaux lourds, les pesticides, les déchets radioactifs, les nutriments et les déchets marins, notamment les plastiques. Les pratiques agricoles, le tourisme côtier, le développement des ports, l'endiguement des rivières, l'urbanisation et la construction, ainsi que l'exploitation minière et l'industrie manufacturière sont autant d'exemples d'activités à l'origine de la pollution qui menace les économies côtières et marines, les habitats côtiers et marins et la santé et le bien-être de leurs populations. Le ruissellement des nutriments agricoles vers les écosystèmes marins et d'eau douce peut entraîner la prolifération de fleurs d'eau toxiques, qui, entre autres conséquences, nuisent au tourisme et rendent impropres à l'alimentation certains produits d'origine marine. Tout cela peut avoir un coût économique très lourd pour la pêche, le tourisme et les autres moyens de subsistance côtiers.

10. Il y a de plus en plus de déchets à cause de l'accroissement de la population, de l'évolution des modes de consommation et d'autres types de comportements, ainsi que de l'ouverture progressive des marchés, tandis que les ressources et les capacités techniques nécessaires à leur gestion rationnelle sont limitées dans certains pays¹⁰. En 2020, 2,24 milliards de tonnes de déchets urbains solides ont été générés dans le monde. Si la tendance se poursuit, ce chiffre devrait atteindre 3,88 milliards de tonnes d'ici 2050¹¹. Les modèles de production de déchets diffèrent considérablement selon les niveaux de revenus et les régions. On estime qu'en 2020, les pays à revenu élevé produisaient en moyenne 1,60 kilogramme par personne et par jour de déchets, contre seulement 0,41 kilogramme par personne et par jour dans les pays à faible revenu¹². Le taux de collecte des déchets dans les pays à revenu élevé est estimé à environ 96 %, contre environ 39 % dans les pays à faible revenu¹³. Au moins 2,7 milliards de personnes n'ont pas accès à la collecte régulière des déchets¹⁴. Une grande partie des déchets non collectés finissent dans les cours d'eau et l'océan, où ils deviennent des déchets marins.

le Groupe mixte d'experts conclut que, selon les estimations réalistes actuelles, les apports d'azote à l'océan en provenance de l'atmosphère (39 Tg par an) sont comparables à ceux en provenance des cours d'eau (34 Tg par an) (1 Tg = 10¹² g ou 10⁶ tonnes).

⁷ La chaleur atmosphérique due à l'effet de serre est absorbée par les océans.

⁸ PNUE, *Towards a Pollution-free planet: Background Report* (Nairobi, 2017).

⁹ Il existe aussi une pollution d'origine marine, qui peut inclure, entre autres, les déversements d'hydrocarbures, les engins de pêche perdus ou abandonnés, et les produits chimiques provenant des navires.

¹⁰ PNUE, *From Pollution to Solution: A Global Assessment of Marine Litter and Plastic Pollution* (Nairobi, 2021).

¹¹ Silpa Kaza, Siddarth Shrikanth et Sarur Chaudhary, *More Growth, Less Garbage*, Urban Development Series (Washington, Groupe de la Banque mondiale, 2021).

¹² Ibid.

¹³ Silpa Kaza, Siddarth Shrikanth et Sarur Chaudhary, *What a Waste 2.0*, Urban Development Series (Washington, Groupe de la Banque mondiale, 2018).

¹⁴ PNUE et International Solid Waste and Public Cleansing Association, *Global Waste Management Outlook 2* (deuxième rapport du PNUE sur les perspectives mondiales de la gestion des déchets) (à paraître).

11. Les plastiques sont de loin les types de déchets marins les plus répandus et les plus visibles. Ils représentent au moins 85 % des déchets dans le monde, avec quelques variations régionales¹⁵. Les déchets d'équipements électriques et électroniques contribuent à la problématique globale des plastiques ; sur les 53,6 millions de tonnes de déchets électroniques générés en 2019, 17,4 % ont été correctement collectés et recyclés, tandis que 7 à 20 % ont été exportés comme articles d'occasion et 8 % ont été jetés avec les ordures ménagères dans les pays à revenu élevé¹⁶.

12. Pendant la pandémie de COVID-19, de nombreux pays ont assoupli leur réglementation en matière de gestion des déchets plastiques. S'ajoutant au flux habituel de plastiques à usage unique et d'emballages en plastique (utilisés par exemple pour les repas à emporter et les livraisons à domicile), les équipements de protection individuelle et autres articles liés aux soins de santé sont alors devenus des déchets très courants. Les restrictions aux déplacements consécutives aux mesures de confinement et les conséquences économiques de la pandémie ont nui à la gestion des déchets et mis à rude épreuve les infrastructures existantes, notamment les centres d'enfouissement des déchets. Tout cela risque d'annuler les progrès qui avaient été réalisés dans la lutte contre la pollution plastique.

13. Outre le fait que les animaux marins s'emmêlent dans les déchets marins et les ingèrent, les plastiques marins endommagent mécaniquement les écosystèmes tels que les récifs de corail et nuisent à la sécurité maritime, ainsi qu'aux économies côtières, en raison de la perte de revenus (tirés par exemple du tourisme ou de la pêche). Plus de 800 espèces animales subissent les effets néfastes des plastiques marins et d'après les résultats de la recherche, presque toutes les espèces d'oiseaux marins auront ingéré des plastiques d'ici 2050¹⁷. En 2017, l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement a souligné qu'il était important de se fixer un objectif zéro, c'est-à-dire de s'employer à éliminer à terme les rejets de déchets et de microplastiques dans les océans et d'éviter que les déchets et microplastiques marins portent atteinte aux écosystèmes marins et aux activités humaines qui en dépendent. En application de la récente résolution de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement portant création d'un comité intergouvernemental de négociation chargé d'élaborer un instrument juridiquement contraignant sur la pollution plastique, notamment dans l'environnement marin, le comité devrait achever ses travaux d'ici la fin de 2024.

14. Presque toutes les activités humaines entraînent la production d'eaux usées. On estime que 80 % des eaux usées urbaines et des eaux résiduelles industrielles du monde sont rejetées dans l'environnement sans traitement¹⁸. Le vieillissement des infrastructures de traitement des eaux usées, le manque d'expertise et de connaissances en matière de gestion des eaux usées, la mauvaise gouvernance, le caractère limité des financements disponibles, l'application lacunaire de la législation en vigueur, les insuffisances institutionnelles et le manque de coordination entre les parties prenantes sont autant de facteurs qui ont contribué à l'augmentation des risques que posent les eaux usées pour le milieu marin, avec des conséquences sur la productivité économique. Les plastiques et autres déchets non seulement contaminent

¹⁵ PNUE, *From Pollution to Solution*.

¹⁶ Vanessa Forti et al., *The Global E-waste Monitor 2020: Quantities, Flows, and the Circular Economy Potential* (Bonn, Genève et Rotterdam, Université des Nations Unies, Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche et Union internationale des télécommunications).

¹⁷ Chris Wilcox, Erik van Sebille et Britta Denise Hardesty, « Threat of plastic pollution to seabirds is global, pervasive and increasing », *Proceedings of the National Academy of Sciences*, vol. 112, n° 38 (2015).

¹⁸ Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau, *Rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau 2017 : Les eaux usées – une ressource inexploitée* (Paris, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, 2017).

l'eau mais peuvent également bloquer les canalisations. L'eau polluée est plus susceptible d'héberger des agents pathogènes, tels que *vibrio cholerae*, responsable du choléra, et le ver parasite responsable de la schistosomiase, également connue sous le nom de bilharziose. La présence croissante dans les écosystèmes aquatiques de produits chimiques et pharmaceutiques, d'antimicrobiens et de nouveaux micropolluants est préoccupante car ils peuvent entraîner une résistance aux antimicrobiens, des perturbations hormonales et d'autres effets négatifs sur la santé¹⁹.

III. Défis et perspectives

15. La pollution peut avoir des répercussions variées sur les écosystèmes et sur le bien-être des populations. Outre les coûts de santé qu'elle entraîne, elle nuit aux économies formelles et informelles et réduit les moyens de subsistance. Elle peut exacerber les inégalités et la pauvreté²⁰.

16. La pollution constitue une menace pour la réalisation des objectifs de développement durable et les gouvernements et les autorités locales ont des défis majeurs à relever pour faire face à ce problème. Cependant, les effets transfrontières de la pollution en font un défi mondial, qui exige une coordination des efforts au-delà des frontières nationales. En raison de la nature transfrontière de la pollution – et d'obstacles tels que le manque de connaissances, de capacités techniques et de financements – les gouvernements sont encouragés à adopter une approche plus globale de la lutte contre la pollution sous toutes ses formes. La pollution étant un problème mondial, il faut des instruments internationaux et régionaux pour y remédier efficacement.

17. Les accords multilatéraux relatifs à l'environnement fournissent des dispositifs de gouvernance pour des actions ciblées et limitées dans le temps. Certains de ces accords prévoient des mesures liées au respect des obligations, au suivi et à l'établissement de rapports. Plusieurs traitent de différents types de pollution, notamment dans les secteurs des produits chimiques et des déchets, de la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance et dans des secteurs étroitement associés à la pollution, notamment les accords sur la biodiversité et le climat. Il y a des raisons de rester optimiste, car des solutions permettant de prévenir et de maîtriser la pollution existent et sont mises en œuvre avec succès dans le monde entier. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 comprend des objectifs et des cibles de réduction de la pollution. Plusieurs pays ont commencé à intégrer les objectifs de développement durable dans leurs plans et stratégies de développement. En 2022, l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement a placé la pollution au cœur du programme environnemental international.

18. Lors de sa troisième session en 2017, l'Assemblée a adopté une déclaration ministérielle dans laquelle elle a souligné la nécessité d'intervenir rapidement, à grande échelle et de manière coordonnée contre la pollution pour favoriser la transition vers une planète sans pollution. Une planète sans pollution est une condition première pour maintenir et améliorer la biodiversité et la santé des écosystèmes, promouvoir la santé des êtres humains et réduire la pauvreté, les inégalités et la vulnérabilité. Le Programme 2030 vise à « ne laisser personne de côté » ; cet objectif revêt une importance fondamentale dans le contexte de la pollution, car celle-ci a souvent des effets néfastes en particulier sur les pauvres et sur les personnes les plus vulnérables et marginalisées. Le rapport intitulé *Towards a Pollution-Free Planet*:

¹⁹ Banque africaine de développement, PNUE et centre GRID-Arendal, *Sanitation and Wastewater Atlas of Africa* (Abidjan, Nairobi et Arendal, 2020).

²⁰ PNUE, *Neglected: Environmental Justice Impacts of Marine Litter and Plastic Pollution* (Nairobi, 2021).

Background Report (Vers une planète sans pollution : Rapport d'information), dans lequel le PNUE décrit les défis posés par la pollution de la planète et propose 50 mesures pour s'attaquer au problème, a été élaboré pour l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement en 2017.

19. La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer définit le cadre juridique dans lequel doivent s'inscrire toutes les activités menées dans les mers et les océans. Conformément à la partie XII de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, les États ont l'obligation générale de protéger et de préserver le milieu marin²¹, ainsi que l'obligation spécifique de prendre, séparément ou conjointement selon qu'il convient, toutes les mesures compatibles avec la Convention qui sont nécessaires pour prévenir, réduire et maîtriser la pollution du milieu marin, quelle qu'en soit la source, et de mettre en œuvre à cette fin les moyens les mieux adaptés dont ils disposent, en fonction de leurs capacités²². Les États sont également tenus, entre autres, de prendre toutes les mesures nécessaires pour que les activités relevant de leur juridiction ou de leur contrôle le soient de manière à ne pas causer de préjudice par pollution à d'autres États et à leur environnement²³. La Convention définit les droits et devoirs spécifiques des États en matière de lutte contre la pollution provenant de sources telluriques, d'activités sur les fonds marins, de navires, de l'évacuation de substances depuis ou à travers l'atmosphère ou par immersion. Une définition large de la pollution du milieu marin est donnée au paragraphe 4 de l'article premier de la Convention.

20. Dans sa résolution 72/249 du 24 décembre 2017, l'Assemblée générale a décidé de convoquer, sous les auspices des Nations Unies, une conférence intergouvernementale chargée d'examiner les recommandations du Comité préparatoire créé par la résolution 69/292 du 19 juin 2015 et d'élaborer le texte d'un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, le but étant que l'instrument soit élaboré dans les plus brefs délais. Les négociations portent sur quatre questions, dont certaines présentent un intérêt potentiel pour la pollution marine, notamment les mesures telles que les outils de gestion par zone, y compris les aires marines protégées, ainsi que le renforcement des capacités et le transfert de techniques marines. L'Assemblée générale a continué d'examiner la question de la protection et de la préservation du milieu marin, y compris les questions de pollution marine, dans ses résolutions annuelles sur les affaires maritimes et le droit de la mer.

21. Le Groupe des Sept (G7) a adopté un Plan d'action pour lutter contre les déchets marins en 2015 et le Communiqué de Tsukuba sur l'avenir des mers et des océans en 2016, qui furent suivis de la Feuille de route de Bologne, du Plan d'action de Charlevoix pour la santé des océans et des mers et des communautés côtières résilientes, des Conclusions de la Présidence du G7 à Biarritz sur le climat, la biodiversité et les océans et de la Charte sur les plastiques dans les océans. Plus récemment, le Plan de navigation du G7 a marqué le début d'une collaboration ciblée du G7 sur les sciences océaniques et d'action en faveur de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable et de ses résultats sociétaux.

22. Le Groupe des Vingt (G20) a adopté le Plan d'action contre les déchets marins en 2017, suivi par le cadre de mise en œuvre des mesures sur les déchets plastiques marins du G20 en 2019, qui a encouragé l'échange d'informations sur les mesures prises dans les pays pour lutter contre les déchets marins tout en promouvant des

²¹ Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, art. 192.

²² Ibid., art. 194, par. 1.

²³ Ibid., art. 194, par. 2.

actions efficaces. Depuis 2019, le *Rapport du G20 sur les actions contre les déchets plastiques marins* a été élargi pour inclure les politiques et les mesures en vigueur dans les pays non membres du G20, ce qui offre des possibilités d'étendre les efforts de collaboration²⁴.

23. Il est prévu que le marché mondial des produits chimiques double entre 2017 et 2030, ce qui entraînera une augmentation des rejets de produits chimiques et des concentrations en ces produits, ainsi que des expositions à ceux-ci et des effets néfastes sur la santé et l'environnement, à moins qu'une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets ne soit mise en place au niveau mondial²⁵. Les produits chimiques ont des effets directs sur l'environnement, comme l'eutrophisation et la prolifération des fleurs d'eau dues au ruissellement des nutriments, ainsi que l'accumulation de polluants organiques persistants et de métaux lourds tout au long de la chaîne alimentaire, qui entraîne une accumulation de la toxicité chez les animaux marins et dans les organismes marins qui sont consommés. Parmi les dizaines de milliers de produits chimiques actuellement sur le marché, relativement peu ont été évalués de manière approfondie afin de déterminer s'ils pouvaient avoir des effets néfastes sur la santé humaine et sur l'environnement, et la question est d'autant plus compliquée que la toxicité des mélanges est presque impossible à comprendre ou à mesurer²⁶. La production de déchets a fortement augmenté au cours des dernières décennies. Une partie importante de ces déchets n'est pas gérée d'une manière respectueuse de l'environnement. Il faut viser à long terme la réduction des déchets à la source à l'échelle mondiale, qui doit être un préalable à la prévention, au réemploi, au recyclage et à la valorisation. Il est également nécessaire de passer des modèles actuels de production et de consommation à une approche fondée sur une économie circulaire non toxique qui dissocie croissance économique et dégradations environnementales.

24. La pollution par les hydrocarbures causée par les navires peut être particulièrement préoccupante dans les pays en développement vulnérables, notamment les petits États insulaires en développement dont l'économie repose largement sur la pêche, l'aquaculture et le tourisme. Ces pays peuvent avoir à subir les conséquences de déversements d'hydrocarbures provenant de navires se trouvant dans leurs ports ou près de leurs côtes, où ces déversements peuvent être dévastateurs. Le besoin de veiller à ce que des indemnités suffisantes soient disponibles peut mériter une attention renouvelée dans le cadre des efforts réglementaires collectifs visant à mettre en œuvre les objectifs généraux du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier l'objectif de développement durable n° 14 et les accords internationaux connexes.

25. Les incidences sociales, économiques et environnementales que peuvent avoir le bruit sous-marin anthropique dû à la multiplication des activités humaines liées aux océans sont également un objet de préoccupation croissante. Compte tenu de l'insuffisance des connaissances et d'un manque de données dans le domaine de la pollution sonore, il est urgent de poursuivre les recherches et la coopération internationale en vue d'évaluer les effets potentiels du bruit sous-marin anthropique dans l'ensemble des océans et d'y remédier.

26. Le manque de connaissances au sujet des mesures durables de prévention de la pollution marine est une préoccupation majeure dans la prise de décision politique.

²⁴ Japon, Ministère de l'environnement, *G20 Report on Actions against Marine Plastic Litter: Third Information Sharing Based on the G20 Implementation Framework (Rapport du G20 sur les actions contre les déchets plastiques marins : Troisième échange d'informations axé sur le cadre de mise en œuvre du G20)* (2021).

²⁵ PNUE, *Global Chemicals Outlook II*.

²⁶ Ibid.

Pour comprendre les sources de cette pollution et le rôle des trajectoires atmosphériques, il faut observer les substances à la fois au-dessus de la terre et au-dessus de l'eau. À l'heure actuelle, ces observations sont extrêmement limitées. Les estimations quantitatives des sources de pollution, la surveillance des déchets marins et l'évaluation des coûts sociaux, environnementaux et économiques de la pollution sont également limitées. En ce qui concerne la surveillance des déchets marins et de la pollution plastique, des innovations et des recherches scientifiques supplémentaires sont nécessaires afin de disposer de données essentielles permettant de localiser les points d'accumulation et de repérer les zones d'intervention prioritaire tout en évaluant l'efficacité à long terme de ces interventions. En outre, il y a un besoin d'une meilleure coordination des données publiques et privées et d'un meilleur échange entre les utilisateurs afin d'améliorer les connaissances. La Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 pourrait être l'occasion de réfléchir à la manière de renforcer les capacités nationales de surveillance au niveau mondial et de promouvoir la coopération régionale et la mise en commun des informations. La recherche en vue d'évaluer les divers effets des microplastiques est également insuffisante. Une analyse plus poussée des risques devrait tenir compte des dimensions environnementales, sociales et économiques de ces effets.

27. Bien que la réduction de la pollution plastique marine ait fait l'objet d'une attention considérable et qu'une série de mesures concrètes aient été prises, il reste encore beaucoup à faire pour parvenir à une approche mondiale véritablement complète permettant d'inverser la tendance en la matière. Parallèlement, il est nécessaire de faire des progrès plus conséquents dans la réduction de la pollution d'origine tellurique des océans, provenant notamment du ruissellement des nutriments et des eaux usées. Le Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres, à travers ses trois partenariats mondiaux sur les déchets marins, sur la gestion des nutriments et sur les eaux usées, vise à mettre en œuvre l'approche dite « de la source à la mer ». Celle-ci envisage la pollution d'origine terrestre en reliant les écosystèmes d'eau douce, terrestres et côtiers. Par exemple, il est possible d'établir un lien entre les effets d'un excès de nutriments dans l'eau potable et le syndrome du bébé bleu²⁷.

28. Il existe également un immense potentiel de réutilisation des eaux usées et de récupération des nutriments nécessaires à la production alimentaire. Il est essentiel d'encourager le recours à des systèmes en circuit fermé ayant des cycles de production de plastique plus sûrs, conformément à la hiérarchie des déchets, en mettant l'accent sur la réduction des produits ou polymères inutiles, évitables et problématiques rencontrés dans le milieu marin. En outre, il est nécessaire de repenser les marchés, de mettre au point des matériaux de remplacement, d'adopter des politiques afférentes à la responsabilité élargie des producteurs, d'augmenter les pratiques de recyclage et de réemploi, et de développer et mettre en œuvre des politiques de gestion intégrée des déchets. Parallèlement, il faut réhabiliter et restaurer les zones naturelles touchées, tout en s'assurant que les infrastructures de gestion des déchets fonctionnent efficacement, en limitant au mieux les fuites et en évitant autant que possible que les écosystèmes continuent de se dégrader.

29. Le comité intergouvernemental de négociation qui doit être mis en place d'ici la fin de 2022 et achever ses travaux d'ici 2024 sera l'occasion de donner plus d'envergure aux solutions durables au problème de la pollution plastique, notamment

²⁷ Le syndrome du bébé bleu est la diminution de la capacité du sang à transporter l'oxygène, entraînant un manque d'oxygène dans différentes parties du corps (méthémoglobinémie). Voir, par exemple, Deepanjan Majumdar, « The blue baby syndrome: nitrate poisoning in humans », *Resonance*, vol. 8, n° 10 (octobre 2003).

par l'élaboration d'un instrument qui serait juridiquement contraignant pour les États Membres de l'Organisation des Nations Unies. En outre, la résolution de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement en faveur de la création d'un groupe d'experts sur l'interface science-politiques au service de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et de la prévention pourrait être l'occasion d'aborder les préoccupations environnementales liées à la pollution, laquelle ne se limiterait pas aux plastiques.

30. Il convient aussi de se pencher sur la question de l'imbrication de la faune et de la flore marines, entre autres risques que font courir les engins de pêche abandonnés, perdus ou rejetés. Le cycle de vie complet des engins de pêche, de leur conception à leur élimination en passant par leur fabrication, leur utilisation et leur recyclage, doit être pris en considération. Il importe de trouver des solutions efficaces et durables aux problèmes auxquels les engins de pêche donnent lieu. Il est nécessaire de poursuivre la collecte de données sur cette question pour mieux comprendre son ampleur et ses sources, ce qu'il advient des engins de pêche et leurs conséquences. De plus, les Directives volontaires sur le marquage des engins de pêche établies par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)²⁸ et l'élaboration d'une stratégie mondiale de lutte contre les engins de pêche abandonnés, perdus ou rejetés devraient faire l'objet d'un examen plus approfondi, notamment à la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14.

31. Un dialogue politique pourrait être engagé entre les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés, qui ont souvent de nombreux navires dans leurs zones économiques exclusives et d'importantes populations côtières, mais qui ne disposent que de peu de mécanismes nationaux pour faire face aux accidents graves et aux catastrophes ainsi qu'à la pollution quotidienne (dont une grande partie, dans le cas des déchets marins, n'est pas générée par ces pays mais charriée depuis d'autres pays par les courants océaniques). Les effets de la pollution et des déchets sur les petits États insulaires en développement et sur les pays les moins avancés sont souvent considérables. Les difficultés liées à la pollution qu'ils doivent résoudre sont très graves et, à bien des égards, sans précédent. Elles sont exacerbées par l'incapacité de certains pays à répondre à leurs propres besoins, ce qui entraîne des niveaux élevés d'importation de biens emballés dans du plastique. De plus, les pays dont la production est limitée ont peu d'influence sur la manière dont les produits sont conçus et un accès limité aux informations sur la composition des produits qu'ils importent.

32. Les outils de réduction de la pollution qui ont fait leurs preuves, tels que les taxes sur la pollution, les permis d'émission négociables et les incitations financières ou autres à investir dans des mesures et des infrastructures de réduction de la pollution en amont, doivent être pilotés, reproduits et généralisés, de même que la promotion et l'utilisation des outils existants, tels que le bulletin de santé des écosystèmes du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et la matrice d'aide au choix technologique en matière de traitement des eaux usées.

33. Puisque l'on doit s'attendre, d'après les scénarios concernant les changements climatiques, à une augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes météorologiques maritimes extrêmes dans le monde entier, les navires en mer deviendront plus susceptibles d'avoir des accidents et, par conséquent, le risque de pollution par déversement d'hydrocarbures, de produits chimiques et de déchets marins augmentera également. Alors que plus de 90 % des marchandises échangées dans le monde sont transportées par voie maritime et que l'on s'attend à une

²⁸ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, *Directives volontaires sur le marquage des engins de pêche* (Rome, 2019).

augmentation du nombre de navires et du trafic maritime, notamment dans les zones écologiquement sensibles telles que les régions polaires (où les zones traditionnellement gelées sont en train de fondre, ce qui permet la circulation des navires et la libération de polluants piégés tels que les microplastiques), la réduction de la pollution marine causée par les navires apparaît comme un défi de taille. Le Recueil international de règles applicables aux navires exploités dans les eaux polaires de l'Organisation maritime internationale (OMI) est d'application obligatoire en vertu à la fois de la Convention internationale de 1974 pour la sauvegarde de la vie humaine en mer et de la Convention internationale de 1973 pour la prévention de la pollution par les navires. Entré en vigueur le 1^{er} janvier 2017, il couvre les questions de conception, de construction, d'équipement, d'exploitation, de formation, de recherche et sauvetage et de protection de l'environnement pertinentes pour les navires exploités dans les eaux entourant les pôles. Eu égard à l'augmentation du trafic maritime, plusieurs initiatives ont été mises en place pour traiter la question de l'engorgement biologique et du transfert d'espèces aquatiques invasives, ainsi que des mesures de lutte contre la pollution d'origine marine, notamment contre les rejets d'eaux usées et de déchets plastiques par les navires. La pollution acoustique sous-marine anthropique fait désormais également partie des préoccupations écologiques et appelle des actions futures²⁹.

34. Le Groupe mixte d'experts chargé d'étudier les aspects scientifiques de la protection de l'environnement marin dispose d'un groupe de correspondance qui met à jour les informations sur les sources des principaux polluants ayant des effets sur l'environnement marin planétaire et explore les moyens de recueillir des informations plus précises et plus pertinentes sur les polluants. Pour compléter l'observation des océans, il est aussi nécessaire, bien évidemment, d'obtenir davantage d'informations sur les sources terrestres, notamment sur les niveaux de rejets de nutriments et leur origine, ainsi que d'avoir accès aux informations, aux données ouvertes et aux rapports des milieux professionnels, par exemple sur les concentrations et les adjuvants.

35. En ce qui concerne les effets de la pollution sur les écosystèmes marins et côtiers, il est nécessaire de développer des connaissances approfondies grâce à la recherche, à l'éducation et à la formation des différentes parties prenantes (gouvernements, secteur industriel, sociétés de certification, société civile et établissements universitaires, par exemple). Il s'agira d'élaborer des programmes et des méthodes de surveillance scientifiquement et statistiquement solides afin d'évaluer le risque que les activités menées dans une zone donnée bouleversent l'équilibre écologique du milieu marin, ainsi que de surveiller la pollution et les autres risques pour le milieu marin résultant des activités menées dans la zone, en coopération avec les contractants de l'Autorité internationale des fonds marins, les États patronnants et les autres parties prenantes.

36. Un effort coordonné s'impose à l'échelle internationale, notamment pour apporter de l'aide aux pays qui en auront besoin, afin de déterminer les méthodes de recensement des sources de pollution et de prendre les mesures nécessaires. L'amélioration des observations océaniques peut permettre de mieux comprendre les sources de la pollution marine et le devenir du phénomène. Cela nécessiterait une meilleure coordination entre les organismes participant à l'observation des océans et le passage d'une approche nationale ou régionale à une approche mondiale. Par exemple, pour lutter contre la pollution de l'océan par les nutriments et contre l'hypoxie côtière (faibles niveaux d'oxygène), il faut accorder une attention beaucoup plus grande aux partenariats « de la source à la mer » entre les organisations des

²⁹ Voir, par exemple, Nicola Jones, « Ocean uproar: Saving marine life from a barrage of noise », *Nature*, 10 avril 2019.

bassins hydrographiques, en amont, et les communautés côtières (touchées), en aval, à petite et grande échelle. En ce qui concerne les plastiques marins, faire l'inventaire des produits ou des polymères les plus problématiques permettrait de guider les interventions prioritaires, de la législation aux instruments de marché.

37. L'innovation est essentielle pour relever les défis liés à la surveillance de la pollution. Par exemple, les détecteurs permettant une surveillance par satellite, à l'exemple de ceux qui sont étudiés dans le cadre du programme « Closing the Circle » de la Nippon Foundation et du World Maritime University-Sasakawa Global Ocean Institute, sont utiles pour repérer les difficultés à résoudre et promouvoir des solutions possibles à la question des déchets marins, notamment aux menaces que font peser les sargasses sur les petits États insulaires en développement (avec une attention particulière portée à la région des Caraïbes orientales). Le PNUE coordonne également le développement de la plateforme numérique du Partenariat mondial sur les déchets marins, (GPML Digital Platform), dont l'objectif est de faciliter l'accès à des données et ressources éditées et de mettre en contact les parties prenantes afin de mieux coordonner les actions. En facilitant la mise en commun des enseignements tirés de l'expérience et des meilleures pratiques issues de diverses activités grâce à différentes plateformes, notamment au Réseau de partage des savoirs et des ressources sur les eaux internationales du Fonds pour l'environnement mondial, on favorise la reproduction des expériences qui se sont avérées fructueuses, parfois à plus grande échelle. Parallèlement, lorsque les règles, règlements et procédures régissant les activités océaniques sont régulièrement réexaminés, comme c'est le cas, par exemple, des plans d'action stratégiques des grands écosystèmes marins et des programmes de travail des conventions et plans d'action concernant les mers régionales, cela peut favoriser des meilleures pratiques de gestion écologiquement responsable qui soient également susceptibles d'adaptation en fonction des technologies, informations et connaissances nouvelles.

38. Selon l'article 200 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, les États doivent coopérer, directement ou par l'intermédiaire des organisations internationales compétentes, en vue de promouvoir des études, entreprendre des programmes de recherche scientifique et encourager l'échange de renseignements et de données sur la pollution du milieu marin. Ils doivent coopérer, directement ou par l'intermédiaire des organisations internationales compétentes, en vue d'établir des critères scientifiques appropriés pour la formulation et l'élaboration de règles et de normes, ainsi que de pratiques et procédures recommandées visant à prévenir, réduire et maîtriser la pollution du milieu marin (art. 201). Ils doivent également promouvoir, directement ou par l'intermédiaire des organisations internationales compétentes, des programmes d'assistance aux États en développement dans les domaines de la science, de l'éducation, de la technique et dans d'autres domaines, en vue de protéger et de préserver le milieu marin et de prévenir, réduire et maîtriser la pollution marine (art. 202).

IV. Partenariats existants

39. Pour remédier à la pollution marine, des efforts devront être déployés à l'échelle internationale, régionale et nationale. Il faudra également forger des partenariats entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile.

40. La lutte contre la pollution marine passe par une série de partenariats. Un exemple bien connu est le Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres, avec ses trois partenariats – le Partenariat mondial sur la gestion des nutriments, le Partenariat mondial sur les déchets marins et l'Initiative mondiale sur les eaux usées. Les partenariats qui

relèvent du Programme d'action mondial sont bien établis, avec des structures de gouvernance définies. On s'accorde à dire qu'ils rassemblent un large éventail de parties prenantes œuvrant contre la pollution d'origine tellurique et offrent des possibilités d'échange de connaissances et de meilleures pratiques. Un facteur de succès essentiel est la composition des partenariats, dans lesquels les parties prenantes sont largement représentées. Le Programme d'action mondial est également l'un des membres fondateurs de la Plateforme d'action pour la gestion de la source à la mer (Action Platform for Source-to-Sea Management), qui encourage l'application de l'approche de la source à la mer reliant les écosystèmes d'eau douce, terrestres et côtiers pour lutter contre la pollution causée par les déchets marins, les eaux usées et les nutriments en excès. Bien qu'il ne vise pas uniquement la lutte contre la pollution marine, l'Engagement mondial en faveur d'une nouvelle économie du plastique (New Plastics Economy Global Commitment), conduit par la Fondation Ellen MacArthur en collaboration avec le PNUE, encourage une action concertée sur l'ensemble du cycle de vie des produits en plastique afin de faire en sorte qu'ils restent dans l'économie et ne polluent donc pas l'environnement³⁰.

41. Le PNUE, avec la Commission océanographique intergouvernementale, est l'organisme responsable des indicateurs associés aux cibles 6.3 et 14.1 des objectifs de développement durable. L'indicateur 6.3.2 concerne la proportion des masses d'eau dont la qualité de l'eau ambiante est bonne. L'indicateur 14.1.1 concerne l'indicateur du potentiel d'eutrophisation côtière (ICEP) et la densité des débris de plastiques flottant en surface des océans. Ces deux indicateurs sont basés sur la mesure de la pollution due aux activités terrestres. Un aspect essentiel de ce travail consiste à appuyer le suivi et l'évaluation des indicateurs. Les pays signataires de plusieurs conventions et plans d'action concernant les mers régionales, qui constituent des plateformes importantes au niveau régional, ont déjà élaboré des protocoles de surveillance et des guides d'évaluation de l'état du milieu marin qu'ils ont en commun, qui peuvent contribuer à l'élaboration de méthodes et à l'adoption d'indicateurs permettant de rendre compte des progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif 14. Par ailleurs, ils accompagnent activement les changements institutionnels et politiques par des activités conjointes et par leur collaboration. Certains accueillent également les pôles régionaux des partenariats mondiaux sur les déchets marins, la gestion des nutriments et les eaux usées.

42. Comme indiqué plus haut, le Groupe mixte d'experts chargé d'étudier les aspects scientifiques de la protection de l'environnement marin est un exemple de mécanisme de coordination et de collaboration entre organismes des Nations Unies exerçant des responsabilités en matière d'environnement marin. Il compte actuellement plusieurs groupes de travail qui s'occupent directement de la pollution marine.

43. L'Organisation maritime internationale (OMI) est l'institution spécialisée des Nations Unies chargée d'élaborer et d'adopter des mesures visant à améliorer la sécurité et la sûreté des transports maritimes et à prévenir la pollution des mers et de l'atmosphère par les navires. La Convention internationale de 1973 pour la prévention de la pollution par les navires est la principale convention internationale traitant de la prévention de la pollution du milieu marin et de l'atmosphère par les navires, que les causes soient liées à l'exploitation ou à des accidents. L'OMI s'intéresse également à d'autres défis environnementaux, notamment à la prévention de la pollution due à l'immersion des déchets en mer (Convention de Londres et Protocole de Londres), au

³⁰ Les progrès accomplis grâce à ces actions font l'objet d'un rapport annuel de la part de tous les membres signataires, à savoir plus de 500 organisations de toute la chaîne de valeur des plastiques – fabricants de plastique, producteurs d'emballages, collecteurs de déchets et gouvernements à tous les niveaux.

recyclage des navires (Convention de Hong Kong) et au contrôle des systèmes antisalissure nuisibles. Face à la menace que représentent les matières plastiques se trouvant dans les océans, elle a adopté un plan d'action visant à traiter le problème des déchets plastiques rejetés dans le milieu marin par les navires. En 2020, l'OMI et la FAO ont lancé le projet GloLitter Partnerships, dont l'objectif est d'établir des partenariats destinés à aider les pays en développement à remédier au problème des déchets marins d'origine marine et qui est financé par le Gouvernement norvégien pour une durée de trois ans et demi. Ce projet s'appuie sur des travaux visant à lutter contre les déchets plastiques marins dans les secteurs de la pêche et du transport maritime. L'Autorité internationale des fonds marins et l'OMI ont un accord de coopération et travaillent en étroite collaboration au développement de la réglementation de l'exploitation minière des fonds marins afin que des dispositions relatives au transport maritime y soient incluses.

44. Depuis 2019, l'Ocean Conservancy héberge l'Initiative mondiale de lutte contre les engins de pêche fantômes, une alliance intersectorielle consacrée à la résolution de ce problème à l'échelle mondiale. Cette initiative rassemble des acteurs de la société civile et du secteur privé, des gouvernements, des universités, des organisations non gouvernementales et d'autres acteurs essentiels du secteur de la pêche dans son ensemble pour aborder cette question. L'Ocean Conservancy travaille sur le terrain avec un réseau mondial de coordonnateurs et de bénévoles depuis plus de trois décennies afin de collecter, suivre et analyser les déchets marins. Des bénévoles de plus de 150 pays se réunissent chaque année pour participer à une campagne internationale de nettoyage des plages près de chez eux. En 2012, l'Ocean Conservancy a lancé la Trash Free Seas Alliance, qui réunit des leaders des milieux professionnels, de la science et de la conservation partageant le même objectif d'un océan en bonne santé et sans déchets.

45. Le Fonds mondial pour la nature a lancé une initiative mondiale intitulée Zéro plastique dans la nature. Les travaux menés dans le cadre de cette initiative s'articulent autour de trois axes : a) le travail d'orientation générale, qui consiste à élaborer et à préconiser des solutions politiques pour mettre fin à la pollution plastique, en traduisant l'expérience acquise sur le terrain et les résultats de la recherche universitaire en conseils sur les choix politiques ; b) Plastic Smart Cities – action au niveau des villes, très axée sur l'Asie du Sud-Est et utilisant la plateforme mondiale ; c) mobilisation des entreprises par le biais de partenariats dans différentes régions.

46. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) soutient les efforts visant à réduire la pollution marine grâce à son portefeuille de grands écosystèmes marins, les travaux menés dans 10 de ces écosystèmes concernant environ 80 pays. Les projets contribuent à faire avancer les réformes politiques, réglementaires et institutionnelles qui visent à remédier à la pollution côtière issue de sources ponctuelles et non ponctuelles et à piloter des approches locales de lutte antipollution qui favorisent l'apprentissage par l'expérience, la reproduction et le déploiement à grande échelle des solutions ou à démontrer la pertinence de ces approches. Les sources terrestres, y compris les fleuves, sont une composante majeure des flux de nombreux polluants vers les zones côtières. Grâce à son programme sur les eaux transfrontalières, le PNUD soutient la gestion intégrée et intersectorielle d'une vingtaine de bassins hydrographiques partagés, notamment les efforts de réduction des charges de polluants et de leurs effets sur les écosystèmes côtiers. Le PNUD est également l'un des membres fondateurs de la plateforme Source-to-Sea.

47. La Commission océanographique intergouvernementale appuie les efforts de réduction de la pollution marine grâce à son portefeuille d'activités océanographiques. Parmi ces activités se trouve celle d'un groupe d'experts sur la

recherche côtière intégrée qui promeut la recherche afin de proposer de meilleurs outils de gestion de la charge en nutriments dans l'environnement marin. Les travaux de la Commission consistent notamment à établir définitivement l'indicateur du potentiel d'eutrophisation côtière qui doit servir d'indicateur à la cible 1 de l'objectif 14 (indicateur 14.1.1). Les travaux de la Commission en matière de pollution marine sont également menés par le Groupe de travail 40 du Groupe mixte d'experts chargé d'étudier les aspects scientifiques de la protection de l'environnement marin qui se penche sur les sources, le devenir et les effets des plastiques et des microplastiques dans le milieu marin et dont la Commission est l'institution pilote avec le PNUE.

48. L'Organisation météorologique mondiale (OMM) mène plusieurs activités qui contribuent à une meilleure compréhension de la pollution marine et qui peuvent donc orienter les actions politiques et guider les bonnes pratiques liées à la gestion de l'océan. En ce qui concerne la question des sources de pollution intérieures, du transport atmosphérique et des dépôts, le programme de Veille de l'atmosphère globale de l'OMM s'intéresse à la composition chimique de l'atmosphère, de l'échelle planétaire à l'échelle urbaine, et plus particulièrement aux aérosols, aux gaz réactifs, aux gaz à effet de serre, à l'ozone stratosphérique, au rayonnement solaire ultraviolet et aux apports atmosphériques totaux. L'OMM aide ses membres à intervenir en cas d'éco-urgence marine (par exemple en cas de marées noires et de retombées radioactives), notamment grâce au Système mondial de traitement des données et de prévision. Il s'agit notamment d'aider les centres responsables à augmenter leurs capacités techniques, à échanger des données de diagnostic et de prévision et à mieux coordonner la prestation de services et la diffusion d'informations d'une manière qui réponde aux exigences définies par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et par l'OMI.

49. L'Autorité internationale des fonds marins est mandatée par la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer pour adopter des règles, des règlements et des procédures s'appliquant à toutes les phases de l'exploration et de l'exploitation des minéraux en haute mer sur la base des meilleures informations disponibles et conformément aux politiques, critères, principes et dispositions énoncés dans la Convention et dans l'Accord de 1994 relatif à l'application de la partie XI de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982³¹. Jusqu'à présent, l'Autorité a adopté trois séries de règlements relatifs à l'exploration concernant les trois principaux types de minéraux (nodules polymétalliques, sulfures polymétalliques et encroûtements cobaltifères de ferromanganèse) que l'on trouve dans la zone des fonds marins et de leur sous-sol au-delà des limites de la juridiction nationale, définie par la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer sous le terme « la Zone ». L'Autorité internationale des fonds marins élabore et examine actuellement des règlements, procédures, programmes de surveillance et méthodes propres à prévenir, à réduire et à maîtriser la pollution du milieu marin et les autres dangers qui menacent celui-ci et pourraient résulter des activités menées dans la Zone.

50. La dynamique de lutte contre la pollution marine créée ces dernières années a également donné lieu à divers partenariats, notamment avec des institutions financières internationales et des acteurs philanthropiques, destinés à accroître les financements et à favoriser l'innovation. Les acteurs du secteur privé l'ont bien remarqué et se joignent à la conversation, par exemple en adhérant au Pacte mondial des Nations Unies.

³¹ Au cœur des responsabilités de l'Autorité se trouve la protection efficace du milieu marin des effets nocifs que pourraient avoir les activités menées dans les fonds marins (Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, art. 145).

V. Nouveaux partenariats : domaines possibles

51. La pollution marine, comme tous les problèmes environnementaux, est un phénomène complexe. Pour y remédier, une approche systémique et une action cohérente s'imposent et il faut promouvoir l'innovation.

52. Outre la gestion des déchets solides et des eaux usées, les autres domaines qui devront faire l'objet de recherches plus poussées et de choix politiques sont : les nouveaux types de polluants, tels que les microplastiques ; la prolifération d'algues à toxines ; les sargasses. La pollution sonore est également un domaine essentiel qui ne doit pas être ignoré. Lors de la dix-neuvième réunion du Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer, tenue en juin 2018, les délégations se sont dites préoccupées par le problème de la pollution sonore et ont appelé à un renforcement de la coopération et des partenariats internationaux en la matière³².

53. Les propositions de nouveaux partenariats sont les suivantes :

a) Créer des possibilités commerciales à partir de la recherche par des partenariats et des parrainages entre les universités et les milieux professionnels ;

b) Sensibiliser les citoyennes et les citoyens, mais aussi promouvoir la recherche sur la pollution marine, entre autres. Pour les déchets marins et la pollution plastique, on peut citer, entre initiatives en cours, la campagne Océans propres, dirigée par le PNUE. Au sujet de l'azote, le PNUE est en train de mettre au point la campagne #BeatNitrogenPollution ;

c) Proposer des programmes de renforcement des capacités afin d'aider les différents pays à planifier les interventions d'urgence en cas d'accident pétrolier et à évaluer l'état des côtes ;

d) Promouvoir les partenariats entre communauté scientifique, gestionnaires et communauté socioéconomique. La coopération entre les organismes des Nations Unies est également essentielle, comme en témoignent les travaux menés par le Groupe mixte d'experts chargé d'étudier les aspects scientifiques de la protection de l'environnement marin, notamment un atelier des parties prenantes faisant le lien entre science et gestion, qui se tiendra prochainement avec le soutien de l'AIEA, de la Commission océanographique intergouvernementale et de l'OMS, ainsi que du Comité scientifique pour les recherches océaniques du Conseil international des sciences et de l'Étude sur la couche troposphérique à la surface de l'océan de l'initiative Future Earth ;

e) Repérer les occasions de sensibiliser les pays aux différentes sources de pollution marine. L'OMM et d'autres organismes des Nations Unies tels que l'AIEA, l'OMI et la Commission océanographique intergouvernementale joueront un rôle important dans les efforts internationaux destinés à accompagner les réponses des pays, en particulier des petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés, à la pollution marine. La coordination internationale est d'une importance essentielle pour la lutte contre la pollution marine dans les eaux internationales ;

f) Poursuivre la collaboration avec les organismes nationaux tels que les services météorologiques et hydrologiques nationaux responsables de la sécurité maritime, de la protection civile et de la gestion des urgences ;

g) Poursuivre la collaboration entre partenaires internationaux et régionaux, notamment :

³² Voir [A/73/68](#), [A/73/124](#) et la résolution [74/19](#) de l'Assemblée générale, par. 280.

- i) OMM, Groupe mixte d'experts chargé d'étudier les aspects scientifiques de la protection de l'environnement marin et OMI (Sous-comité de la navigation, des communications et de la recherche et du sauvetage et Comité de la protection du milieu marin), sur des questions telles que la pollution marine et l'économie bleue³³. Une collaboration plus poussée entre l'OMM et l'OMI est nécessaire pour faciliter la réduction des risques engendrés par les changements climatiques ;
 - ii) AIEA (sur la modélisation des interventions en cas d'urgence nucléaire) ;
 - iii) Commission océanographique intergouvernementale (Groupe mixte d'experts chargé d'étudier les aspects scientifiques de la protection de l'environnement marin, sur la prolifération d'algues à toxines) ;
 - iv) Groupes de travail du Conseil de l'Arctique qui réfléchissent à la prévention des situations d'urgence, à la préparation à ces situations et aux interventions en cas d'urgence ainsi qu'à la protection du milieu marin arctique ;
 - v) Comité pour la protection de l'environnement du Traité sur l'Antarctique ;
 - vi) Renforcement des partenariats avec des organismes tels que Mercator International, Copernicus Marine Environmental Modelling Services et le Centre euroméditerranéen sur les changements climatiques ;
 - vii) Intensification de la collaboration entre les partenaires et élargissement du Partenariat mondial sur la gestion des nutriments, du Partenariat mondial sur les déchets marins et de l'Initiative mondiale sur les eaux usées.
- h) Financer les innovations (par exemple technologiques, politiques, économiques et financières) qui peuvent être reproduites et déployées à grande échelle et qui sont porteuses de transformations afin de lutter contre les principales sources de pollution marine. Il pourrait être pertinent de mobiliser un cadre de financement mixte (bleu) pour catalyser l'action et l'innovation ;
- i) Développer des partenariats avec les milieux professionnels et la société civile, y compris avec le secteur informel, pour mieux faire comprendre les effets que les déchets marins et les autres sources terrestres de pollution, telles que la pollution par les nutriments et les eaux usées, ont sur la diversité biologique, la santé et la productivité du milieu marin, ainsi que les pertes économiques qu'ils causent ;
- j) Réfléchir, en coopération avec les États, les milieux professionnels et la société civile aux mesures respectueuses de l'environnement, tenant compte des risques et financièrement rationnelles qui pourraient être prises en matière de prévention et de réduction des déchets et de la pollution plastique dans le milieu marin, y compris au moyen d'une coopération renforcée dans le cadre de la plateforme numérique du Partenariat mondial sur les déchets marins, qui vise à rassembler les acteurs, les informations et les données probantes ;
- k) Mobiliser le secteur informel et fournir des modèles à petite échelle et des exemples où il participe à la collecte des déchets. Ceux-ci peuvent être obtenus grâce à des partenariats public-privé ou à des entreprises privées seules ;
- l) Remonter aux sources et localiser les côtes et les océans où les déchets marins s'accumulent et élaborer et exécuter des programmes communs de prévention et des programmes visant à éliminer les déchets marins qui tiennent compte des risques et soient financièrement rationnels ;

³³ Voir OMM et Organisation maritime internationale (OMI), « Report of the WMO/IMO international symposium "Extreme Maritime Weather: Towards Safety of Life at Sea and a Sustainable Blue Economy" », 2020.

m) Partager des pratiques optimales de protection du milieu marin et de la santé et de la sécurité des êtres humains, de prévention et de gestion des situations d'urgence et d'atténuation des effets des catastrophes et, à cet égard, encourager les recherches scientifiques, notamment océanographiques, qui feront mieux comprendre les conséquences des marées noires ou des événements de pollution impliquant des substances nocives et potentiellement dangereuses, ainsi que la collaboration en la matière ;

n) Entamer une recherche collaborative avec des experts internationaux, tout en obtenant des informations précieuses sur la présence de polluants ;

o) Lutter contre les nouveaux polluants dans les eaux usées, par exemple les produits pharmaceutiques, les microplastiques et les perturbateurs endocriniens, et localiser les sources de pollution des eaux usées et les points d'accumulation, et exécuter des programmes conjoints de prévention et de récupération, en particulier pour les écosystèmes fragiles tels que les récifs coralliens ;

p) Faire toute la lumière sur le lien existant entre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et la prolifération des engins de pêche fantômes et mettre en avant l'importance de la prévention de ces engins par la codification des Directives volontaires sur le marquage des engins de pêche publiées par la FAO ;

q) Nouer des partenariats destinés à évaluer et soutenir de nouvelles initiatives public-privé ponctuelles, comme l'initiative « Urban Ocean » (qui est un partenariat de coopération entre l'Ocean Conservancy, le Global Resilient Cities Network et The Circulate Initiative).

VI. Conclusions et recommandations

A. Conclusions

54. Les gouvernements et les collectivités locales ont des défis majeurs à relever pour lutter contre la pollution. Les activités anthropiques menacent de dépasser les limites environnementales des océans. Pour réduire la pollution, il est nécessaire de s'écarter radicalement du mode de fonctionnement actuel des économies et que la société modifie ses comportements pour se tourner vers une consommation et une production plus durables. L'augmentation des niveaux de pollution compromet la capacité des océans à jouer leur rôle dans la stabilité du climat, l'atténuation des changements climatiques, l'intégrité biologique, la stabilité économique et les moyens de subsistance des populations côtières. Il est nécessaire de mettre en place des mesures immédiates pour le traitement adéquat des eaux usées (les trois quarts des eaux usées de la planète sont rejetées dans l'environnement) et des déchets solides, en particulier des plastiques.

B. Principaux défis

55. L'une des principales difficultés réside dans la fragmentation du financement, associée à la nécessité de déterminer de manière continue les risques. Il est donc nécessaire de procéder à des estimations scientifiques des risques axées sur le transfert de connaissances et le renforcement des capacités en ce qui concerne les problèmes de pollution les plus pertinents.

56. Des structures financières solides et des engagements budgétaires à long terme sont nécessaires pour que les scientifiques puissent étudier la question de la pollution

marine et comprendre l'efficacité des mesures prises compte tenu des interactions complexes entre les écosystèmes et les charges de pollution déjà existantes.

57. Pour que l'accès aux moyens de lutte contre la pollution soit équitable, il faut renforcer les capacités des pays en développement. Les infrastructures de gestion des déchets et des eaux usées dans les économies en développement et émergentes peuvent par exemple être insuffisantes face à la production et à la consommation croissantes de plastique et au volume croissant des eaux usées.

58. Un autre sujet qui mérite d'être approfondi est celui du dialogue entre scientifiques et responsables des politiques, notamment sur la mise en œuvre d'une gestion évolutive fondée sur la science.

C. Mesures à prendre

59. La lutte contre la pollution exige une action concertée tout au long du cycle de vie, dans les systèmes de production comme de consommation et aux niveaux local, national et international. Les États et la communauté internationale dans son ensemble doivent renforcer leurs mesures de lutte contre la pollution. Il est possible d'améliorer la mise en œuvre de ces mesures en repérant mieux les domaines où des synergies existent. Par exemple, en ciblant la pollution, on lutte non seulement contre les changements climatiques, mais aussi contre la perte de biodiversité.

60. Les efforts de lutte contre la pollution doivent rencontrer des conditions favorables à leur déploiement. Il faut par exemple des cadres réglementaires, un financement durable et le déblocage de ressources privées et publiques ainsi que la mobilisation des parties prenantes. La dépollution et la remise en état doivent accompagner la prévention de la pollution à la source. Il faut établir des données de référence en surveillant les sources et les flux afin de réduire les apports. En outre, il est important de définir convenablement les objectifs pour guider la prise de décision fondée sur des données d'observation, susciter le changement et suivre les progrès accomplis.

61. Les instruments internationaux de lutte contre la pollution ont eu des effets positifs, mais il faut poursuivre leur ratification, leur mise en œuvre et leur incorporation dans les politiques et législations nationales. Il est nécessaire de comprendre dans quelle mesure le respect des obligations légales influe sur les charges de pollution. Il faut par ailleurs définir et adopter des objectifs contraignants et chiffrés qui favorisent une économie circulaire.

VII. Questions d'orientation

62. Les questions d'orientation suivantes peuvent aider à structurer le dialogue :

De la source à la mer

a) comment renforcer la coopération entre les organisations des bassins hydrographiques en amont – et leurs pratiques terrestres –, et leurs homologues

côtières afin qu'elles œuvrent ensemble à des approches de réduction et de maîtrise de la pollution marine de la source à la mer ?

Financement

b) Comment débloquer des financements supplémentaires pour prévenir et combattre la pollution marine ?

c) Comment les établissements financiers publics et privés (banques, compagnies d'assurance et investisseurs) peuvent-ils accompagner la transition vers des océans sans pollution ?

Prévention et réduction

d) Quels sont les moteurs qui favorisent des solutions innovantes, et quels sont les principaux obstacles à la mise en œuvre des politiques ? Quels types d'instruments financiers permettent de prévenir et de réduire la pollution marine ?

e) Prenons-nous suffisamment en compte les réalités pratiques de la réduction de la pollution marine et de la lutte contre les changements climatiques ? Par exemple, comment pouvons-nous considérer dans leur ensemble les conséquences sur les gaz à effet de serre des plastiques et des produits qui peuvent les remplacer par rapport à l'objectif ultime d'une réduction à zéro des émissions et d'une économie circulaire ? Quel est l'objectif global à atteindre ? La réduction à zéro des plastiques dans la nature pourrait-elle être l'objectif d'un nouvel instrument international ?

Coordination et collaboration

f) Comment développer des politiques de soutien et un discours commun dans la communauté scientifique afin de fournir des éléments de preuve aux décideurs politiques et aux parties prenantes, notamment aux entités de financement ?

g) Comment les actions bénévoles peuvent-elles bénéficier d'un nouvel accord mondial sur les plastiques ? Quels enseignements peut-on tirer des engagements bénévoles (le New Plastics Economy Global Commitment, par exemple) pour les intégrer dans la conception d'un nouveau cadre mondial ?

h) Comment les parties prenantes peuvent-elles collaborer pour façonner, par exemple, la plateforme numérique du Partenariat mondial sur les déchets marins afin de faciliter la coordination d'actions fondées sur des données factuelles ?

i) Comment renforcer l'interconnexion des questions de pollution marine, eu égard aux règles de gouvernance multi-niveaux, pour gérer les effets cumulatifs multisectoriels et le haut degré de technicité des solutions ?

Pratiques exemplaires et enseignements à tirer

j) Quels sont les mécanismes qui permettent de transférer les enseignements et les meilleures pratiques d'une activité, d'un pays ou d'une région à l'autre, afin de tirer parti de ces expériences ?

k) Comment la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable et la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes peuvent-elles être utilisées pour renforcer les bases de connaissances mondiales, régionales et locales sur la pollution marine ?

Recherche et suivi

l) Quelle est la précision des informations dont on dispose sur les sources de la pollution et le devenir du phénomène ?

m) Les procédures et les normes de mesure des données sont-elles appropriées (permettent-elles de comparer des choses comparables) ?

n) Comment définit-on la pollution marine ?

o) Quels sont les meilleurs moyens d'obtenir des données de référence et de mesurer les progrès accomplis en matière de prévention de la pollution marine ? Ces outils de suivi sont-ils applicables à toutes les échelles de gouvernance ?

Technique et infrastructure

p) Comment utiliser les progrès techniques pour améliorer le taux de recyclage des déchets marins actuels, tout en recherchant la coopération internationale et en renforçant le rôle des pays en développement ?

q) Comment favoriser les progrès scientifiques et l'innovation grâce aux travaux actuels tout en renforçant le rôle des pays en développement et des pays les moins avancés ?
